

ANALYSE COMPORTEMENTALE ET PSYCHOPATHOLOGIE : DÉTECTION, PROFIL ET APPLICATIONS

*BEHAVIORAL ANALYSIS
AND PSYCHOPATHOLOGY: DETECTION,
PROFILE AND APPLICATIONS*

ARTICLE ORIGINAL
ORIGINAL ARTICLE

Elen VUIDARD¹, Audrey RENARD², Marie-Laure BRUNEL-DUPIN³, Stéphanie Le MAOUT⁴
et Michel BÉNÉZECH⁵

RÉSUMÉ

Oeuvrant à l'intégration de la psychologie dans l'enquête judiciaire, la Gendarmerie Nationale est dotée depuis une quinzaine d'années d'un service spécialisé dans l'analyse du comportement criminel. Dans un format unique en France, le Département des Sciences du Comportement (DSC) du Service central de renseignement criminel propose un outil d'aide à l'enquête dans le cadre de phénomènes sériels ou d'actes criminels uniques en matière d'atteintes graves contre la personne. Sa vocation est d'apporter une plus-value dans l'enquête par le biais d'une approche psycho-criminologique réalisée à partir des éléments objectifs de la scène de crime.

Or, face à une scène de crime particulièrement violente ou atypique, les enquêteurs tendent souvent à considérer que seul un « fou » peut en être l'auteur. Dans ce contexte, et grâce à des éléments de compréhension du comportement criminel, l'analyse compor-

1. Capitaine de gendarmerie, Analyste comportementale au département des sciences du comportement,
Adresse : Service Central de Renseignement Criminel (SCRC), Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale, Caserne LANGE, 5 boulevard de l'Hautil, 95037 CERGY PONTOISE Cedex, France. - elen.vuidard@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

2. Audrey Renard, Capitaine de gendarmerie, analyste comportementale au département des sciences du comportement.

3. Marie-Laure Brunel-Dupin, Commandant de gendarmerie, analyste comportementale au département des sciences du comportement.

4. Stéphanie Le Maout, Capitaine de gendarmerie, analyste comportementale au département des sciences du comportement.

5. Conseiller scientifique de la Gendarmerie Nationale, 266, rue Judaïque, 33000 BORDEAUX, France.

tementale vise à déterminer, au cas par cas, ce qui pourrait relever ou non de troubles psychopathologiques pour élaborer le profil de l'agresseur en vue de faciliter son identification.

Postulant que la scène de crime est l'expression du comportement criminel, elle reflète la personnalité de son auteur. Clé de voute de l'analyse comportementale, ce lien entre scène de crime et personnalité de l'agresseur sera mis en perspective à travers l'évocation de plusieurs cas concrets.

MOTS-CLÉS

Analyse comportementale, Enquête judiciaire, Comportement criminel, Psycho-criminologie, Scène de crime.

SUMMARY

Working to integrate psychology in the judicial investigation, the french Gendarmerie Nationale have been endowed with a special unit of behavioral analysis for fifteen years. In a unique format in France, the Département des Sciences du Comportement (DSC) of the Central Criminal Intelligence Agency offers a support tool to the inquiry in the framework of serial phenomena or for a single criminal act. His vocation is to bring a contribution to the investigations through a psycho-criminological approach made of the crime scene's objective elements.

But, in front of a particularly violent or atypical crime scene, the investigators often tend to consider that only a mad person can be the perpetrator. In this context, and thanks to some elements of understanding of criminal behavior, the analysis aims to determinate, case by case, what could be related to a psychological disorder, to elaborate the perpetrator's profile in order to facilitate his or her identification.

Considering that the crime scene is a criminal behavior's expression, it is reflecting the perpetrator's personality. Behavioral analysis' keystone, the link between the crime scene and the perpetrator's personality will be put in perspective through the evocation of several concrete cases.

KEYWORDS

Behavioral analysis, Judicial investigation, Criminal behavior, Psycho-criminology, Crime scene.

A l'instar de différents pays ayant intégré la psychologie dans l'enquête judiciaire, la Gendarmerie Nationale a créé, en 2002, un service spécialisé dans l'analyse du comportement criminel. Plus large et moins galvaudée, la dénomination « analyse comportementale » a ainsi été préférée à celle de profilage.

Dans un format qui reste unique en France, le Département des Sciences du Comportement (DSC) du Service central de renseignement criminel est composé d'officiers de police judiciaire, réunissant des analystes diplômés en criminologie et psychologie et des enquêteurs expérimentés en matière de crime contre les personnes.

Ce département a vocation à apporter une plus-value dans l'enquête judiciaire tant en ce qui a trait aux phénomènes sériels qu'à des actes particuliers uniques. Il s'agit d'un outil d'aide à l'enquête visant à orienter les investigations. S'intégrant à la procédure, l'analyse est rendue sous forme de procès-verbal à destination des magistrats et des enquêteurs.

Face à une scène de crime particulière, les enquêteurs sont parfois démunis et adoptent une réaction instinctive considérant que seul un « fou » peut avoir commis cet acte. Cette simple idée légitime l'apport des sciences du comportement. Faut-il être nécessairement fou pour commettre un crime fou ? Un auteur peut-il simuler ou dissimuler des troubles mentaux lors d'un passage à l'acte meurtrier ? Si l'analyse comportementale apporte une contribution par des réponses en matière de compréhension du comportement criminel, elle fournit également des orientations en terme d'investigations afin d'aider à la recherche de l'auteur. En outre, cette mission ne peut être efficiente qu'en ayant une parfaite connaissance des limites inhérentes à la discipline.

L'analyse des troubles psycho-pathologiques d'un individu non identifié à partir des éléments objectifs de la scène de crime serait donc bien une affaire de spécialistes.

1. LA DÉFINITION D'UNE ANALYSE DE SCÈNE DE CRIME

Les crimes majeurs se révèlent généralement dès la prise en compte de la scène de crime. Ce que l'on qualifie de crimes majeurs sont des meurtres empreints d'une violence anormale. Pour déceler ces crimes particuliers, il existe une liste non exhaustive de critères nommés « éléments d'alerte de comportement criminel particulier » ou EACCP.

Cette liste standardisée, destinée à tous les intervenants Gendarmerie (techniciens en investigation criminelle, enquêteurs, directeurs d'enquête...), constitue un moyen d'alerte rapide sur la nature « hors norme » du crime.

Cette notion d'EACCP, créée en 2002 par le département des sciences du comportement, est désormais largement diffusée. Un seul des critères suffit à alerter sur la probabilité qu'il s'agisse d'un crime particulier. Ils comprennent par exemple : les mutilations, les tortures et actes divers *ante ou post mortem*, les ablutions visibles de membres ou d'organes, mais aussi l'usage de différents types d'armes ou la manifestation d'une violence extraordinaire ou anormale.

Dans ces situations d'exception, il existe une obligation de moyens à l'égard des constatations, entièrement dédiés à la recherche de traces ou d'indices matériels susceptibles de conduire à l'identification de l'auteur ou de confondre un suspect. Cette préoccupation légitime satisfaite, la scène de crime est encore susceptible de livrer d'autres informations. Il ne s'agit plus de collecter des indices ou des éléments ayant force probante, mais d'envisager le déroulement de l'action criminelle, la personnalité de l'auteur et ses motivations en s'appuyant exclusivement sur l'interprétation des constatations objectives. C'est ce que l'on appelle une analyse de scène de crime.

Désormais alerté sur la probabilité que ce crime soit l'œuvre d'un criminel particulier, il s'agit ensuite d'obtenir des informations utiles à l'enquête en analysant et en interprétant les éléments objectifs recueillis sur les lieux. A cet égard, il existe deux préoccupations majeures : l'accès à la scène et le recueil des données.

Le caractère éphémère et dégradable de la scène de crime caractérise l'urgence avec laquelle il convient que les constatations nécessaires, qui serviront à l'analyse comportementale, soient réalisées. La venue des premiers intervenants, les opérations de secours ou de réanimation, les opérations de criminalistique, la météo en milieu ouvert, la levée de corps sont autant de facteurs qui contribuent à altérer graduellement l'état des lieux. Chacune de ces altérations est définitive et il est beaucoup plus facile d'en mesurer la nature et l'étendue lorsqu'elles sont rapidement identifiées (identification et cheminement des premiers intervenants) ou lorsqu'elles résultent d'opérations protocolisées (criminalistique). Elles sont à prendre en compte dans l'évaluation des données recueillies.

L'expérience montre que l'accès à la scène de crime procure des informations que les procédés de fixation (croquis, photographies, vidéos, modélisation 3D...) ne sont pas en mesure de fournir *a posteriori*. Cela tient à de nombreuses raisons, parmi lesquelles : représentations numérisées en deux dimensions, ouverture de champ bien plus réduite que le champ de vision humain, éclairage artificiel dénaturant la perception, découpage interdisant toute interprétation d'ensemble (position ou déplacement du corps, projections de sang...), numérisation qui ne rend pas compte de l'ambiance (environnement sonore, volumes, couleurs, odeurs, contexte...).

A cela s'ajoute le fait que les vidéos et les photographies reflètent la perception et le regard de l'opérateur et sont réalisées dans la continuité des opérations de criminalistique. Or, le regard de l'analyste comportemental, s'il porte généralement sur les mêmes éléments objectifs, diffère dans sa perception.

Ainsi, ce qui donne sens à l'empreinte digitale relevée sur l'arme du crime, ce n'est pas sa force probante ou son caractère discriminant, mais bien les raisons pour lesquelles l'auteur n'a pas pris les précautions d'usage.

L'objectif d'une analyse de scène de crime est d'aider les enquêteurs dans la recherche de l'auteur en apportant ce regard psycho-criminologique sur les faits. Les applications concrètes de cet apport se font par l'élaboration de suggestions d'investigations applicables immédiatement, par la détermination de l'hypothèse privilégiée d'un point de vue comportemental mais aussi d'éléments de personnalité immédiatement exploitables.

L'analyse de scène de crime résulte de la mise en œuvre de compétences des officiers de police judiciaire spécialement formés à ces techniques spécifiques, au cas par cas, à chacun des événements qui lui sont soumis. En la matière, chaque affaire est différente et aucun des enseignements qu'elle livre n'est transposable ou généralisable. C'est la raison pour laquelle, même le plus expérimenté des enquêteurs ne sera pas en mesure d'analyser si les éléments observés sur les lieux peuvent le renseigner sur l'existence ou l'absence de trouble de la personnalité chez l'auteur du crime. Il se peut que son intuition ou son expérience personnelle lui permette d'avoir un avis sur la question, mais l'analyse comportementale lui offre une argumentation claire et détaillée qui figurera dans la procédure.

L'établissement d'un profil d'auteur peut parfois découler de l'analyse de scène de crime lorsqu'il y a suffisamment d'éléments pour le composer. Il peut être rédigé après des semaines, des mois, voire des années d'enquête. Le dossier s'est alors étoffé de divers rapports d'expertises, d'une victimologie plus complète et d'investigations plus poussées. Le profil a alors pour objectif de mettre en évidence des éléments permettant l'identification de l'auteur et d'orienter les investigations vers le suspect le plus probable. Il décrit les traits de personnalité du type d'individu capable de commettre le crime, son mode de vie comme son comportement quotidien, permettant ainsi de le distinguer au sein de la population des suspects, des témoins ou de l'environnement de la victime.

2. DANS QUELLE MESURE LA SCÈNE DE CRIME PEUT-ELLE REFLETER UN TROUBLE MENTAL DE L'AUTEUR ?

En raison du caractère parfois incompréhensible des comportements criminels violents, la croyance popu-

laire considère que les actes les plus graves sont le résultat d'une pathologie mentale.

Associer crime et trouble mental autorise à penser que l'homme « normal » serait ainsi épargné de tout acte de folie. Or, si les crimes commis par des « fous » existent [13], la réalité criminologique est plus complexe et c'est pourquoi il convient de savoir les distinguer des autres types de crimes en dehors d'un contexte pathologique.

Parmi les nombreuses définitions existantes des troubles mentaux [25], les manuels de classifications psychiatriques et diagnostiques (CIM-10 ou DSM-IV-TR) décrivent le trouble mental comme une altération grave du comportement qui gêne, voire empêche l'individu dans son activité sociale et professionnelle. La psychopathologie comprend également les troubles de la personnalité qui se définissent comme des schémas associant pensées, émotions, et comportement (Beck et Freeman, 1990). Etant l'expression de la manière caractéristique de vivre de l'individu ainsi que de son rapport au monde et avec autrui, ces troubles apparaissent comme des exagérations de stratégies d'adaptation développées de façon non consciente et peuvent ainsi bouleverser certaines, voire toutes les sphères de vie sociale et/ou personnelle.

La psychologie reconnaît, de plus, que le caractère et le comportement de l'individu interagissent de façon permanente et qu'ils s'influencent réciproquement : le sujet est porteur d'intentions, vit des situations, y réagit d'une certaine manière et en évite d'autres. Aussi ce qui se vit au quotidien se perçoit-il également dans le domaine de la criminologie ? Parce que troubles mentaux et troubles de la personnalité constituent des manières de voir le monde, il est possible de considérer qu'ils se reflètent – au moins pour partie – sur la scène de crime.

Il s'agit donc ici de développer les types de crimes sur lesquels notre approche se fonde afin de déterminer l'existence d'un lien entre la scène de crime et la personnalité de l'agresseur, et d'illustrer la question à l'appui d'un cas concret.

2.1. Les crimes en question

L'absence de mobile apparent ou ce qui peut être perçu comme une violence gratuite, un acte monstrueux, incongru ou hors de proportion peut être lié à un trouble mental.

Les EACCP tels qu'ils ont été précédemment présentés sont des indicateurs de comportement pouvant dénoter un aspect pathologique. Par exemple, une énucléation est rarement utilitaire. Elle s'inscrit davantage dans une dimension symbolique et relève du sens donné par l'auteur à cet acte, au besoin et au désir qu'il a ressenti en l'accomplissant, bien qu'il puisse apparaître comme non nécessaire ou superflu. Des traces significatives de troubles mentaux peuvent ainsi être laissées sur la scène de crime, et ce de façon non consciente de la part de l'auteur.

2.2. La scène de crime et personnalité de l'auteur

On appelle généralement scène de crime le lieu où le crime a été commis, mais cette expression recouvre en fait plusieurs notions. En effet, il peut s'agir également du lieu de disparition de la victime ou du lieu d'abandon du corps qui ne sera pas nécessairement celui où le meurtre a été perpétré (déplacement). Ces différents lieux révèlent chacun une étape dans la chronologie de l'acte criminel, permettant de comprendre les actions et les intentions de l'auteur.

2.2.1. Le principe d'un lien existant entre scène de crime et personnalité

L'analyse comportementale se fonde sur un principe essentiel tiré de la psychologie d'investigation selon lequel la scène de crime reflète la personnalité de son auteur.

Dès lors que la pensée guide les actions de l'individu [24], on peut aisément concevoir que la scène de crime est le lieu d'expression du comportement criminel. Le professeur M. Bénézech parle ainsi de la scène de crime comme d'un continuum de la personnalité de l'auteur. Le comportement criminel ne peut être totalement dissocié du comportement du sujet dans des situations non-criminelles [12].

Les caractéristiques personnelles de l'individu étant stables et changeant peu au cours de la vie, on peut admettre que ces caractéristiques réapparaîtront dans toutes les situations où il est en interaction avec autrui, y compris donc en situation criminelle.

S'intéressant aux liens entre scénarios délictuels et troubles de la personnalité, Proulx et ses collaborateurs [22] envisagent la personnalité comme un déterminant parmi d'autres venant structurer le modus operandi. Condition non suffisante mais nécessaire à l'émergence et à la structuration du passage à l'acte, la personnalité est au cœur de cette problématique. Les auteurs s'appuient sur la conception de la personnalité de Millon (1981), selon laquelle un individu qui présente un trouble de la personnalité se distingue par un « mode relationnel habituel inapproprié et rigide, qui engendre des conflits interpersonnels et/ou une détresse intérieure ». Dans cette perspective, par exemple, le viol est une manifestation cognitive, affective et comportementale, dans le champ de la sexualité, du mode relationnel habituel associé à un trouble de la personnalité.

2.2.2. La scène de crime ou la recherche d'indicateurs de troubles mentaux chez l'auteur

En se gardant d'avoir une approche simpliste qui aborderait le crime uniquement à partir de la psychopathologie de son auteur [26], il convient de reconnaître que la scène de crime donne à voir une diver-

sité d'éléments comme autant de signes pouvant être reliés à l'état mental de son auteur au moment des faits.

Utiliser divers objets ou plusieurs armes, s'acharner sur la victime jusqu'à la défigurer, faire preuve d'une violence extrême et non nécessaire, ou encore laisser de nombreux indices sur place sans tenter de dissimuler son acte meurtrier sont des caractéristiques (EACCP) qui peuvent mettre sur la voie d'un individu présentant des troubles mentaux. Mais si l'on parle souvent du crime désorganisé [15; 3] pour évoquer les actes commis par une personne atteinte de trouble mental, ce type de crime peut également s'expliquer par un état émotionnel intense au moment du passage à l'acte, un stresseur externe ou encore une inexpérience.

En effet, l'étude d'un passage à l'acte criminel reconstruit le crime à partir des données médico-légales, criminalistiques et victimologiques et doit pour cela prendre en considération les éléments circonstanciels (connotation du lieu, opportunité de rencontre de la victime) ainsi que des facteurs dynamiques de la personnalité de l'auteur ou liés à la victime [9 ; 23]. Cette scène revêt donc également une dimension relationnelle importante c'est-à-dire qu'elle traduit l'interaction auteur/victime (lien de connaissance préalable, capacité physique de résistance, réaction probable), et plus largement donne des indicateurs sur le type de rapport que l'auteur entretient avec les autres (dominant, en contrôle, voire sadique, ou au contraire introverti, complexé).

Par conséquent, il s'agit d'étudier, au cas par cas, le lien pouvant exister entre personnalité et comportement criminel tel qu'il se manifeste sur la scène de crime car la désorganisation dont elle peut être parfois qualifiée ne reflète pas systématiquement la présence évidente d'un trouble mental.

2.2.3. Des indices spécifiques de la scène de crime mis en rapport avec les caractéristiques du criminel

Reconstruire le scénario criminel probable à partir des éléments constatés sur la scène de crime donne des indications sur le type de criminel qui a agit. A-t-il choisi sa victime? Est-il expérimenté? Son action semble-t-elle correspondre à son intention ou a-t-il perdu le contrôle? Envisager le processus délictuel qui a poussé l'individu à commettre son crime ne peut se faire sans se référer aux données issues de la recherche en la matière.

Ainsi par exemple, face à la variété des profils de personnalité observés chez les criminels sexuels, il est admis qu'il existe une hétérogénéité des scénarios délictuels [22]. Les faits étudiés peuvent être très différents en termes de motivation, de mode opératoire, de stratégie d'approche vis-à-vis de la victime.

Donc, le processus délictuel qui se joue au moment de l'acte n'est pas le même selon qu'il s'agisse par

exemple, d'un meurtrier sexuel colérique qui agit par une attaque explosive et violente sur une victime qu'il connaît, d'un violeur qui tue une victime inconnue pour la faire taire ou éliminer le témoin [23]. Il est donc indispensable de savoir reconnaître les signes distinctifs liés aux comportements criminels.

Pour autant, si les classifications du crime fondées sur le mode opératoire en termes d'organisation et de désorganisation ont été reconnues comme de précieux repères pour décrire les comportements extrêmes des auteurs d'homicides, leur caractère obsolète et incomplet est désormais mis en exergue [12 ; 28]. En effet, la réalité criminologique de la scène de crime est plus subtile et nuancée (on parle de crimes mixtes, empruntant à la fois à l'organisation et à la désorganisation) et peut parfois être le terrain d'un acte commis par un malade mental dont le scénario est organisé comme c'est le cas du paranoïaque délirant ou du psychotique présentant un comportement sexuel sadique [7]. De même, un criminel psychopathe ou à personnalité antisociale peut agir de manière désorganisée en raison des circonstances externes influençant le passage à l'acte, de l'effet de l'alcool ou de la résistance de la victime.

Pour un crime unique, le mode opératoire ne peut pas être interprété isolément car il est insuffisant pour pouvoir être rapporté à un type précis de personnalité.

Cependant, c'est l'ensemble des éléments que donne à voir la scène de crime, qui associés les uns aux autres, peuvent tendre à décrire un type de comportement.

La difficulté réside dans le fait de discriminer par exemple l'impulsivité, l'instabilité émotionnelle, en tant que traits saillants de la personnalité qui ne sont pas nécessairement des troubles mentaux proprement dits. Ainsi, « bien que le meurtre sexuel semble être un acte de pure folie [...] les auteurs de ce type de crime ne souffrent pas de folie (psychose) » [23]. L'analyse de scène de crime vise à décrire un type d'individu et non à poser un diagnostic.

Il s'agit d'aborder le comportement criminel adopté au moment du passage à l'acte et d'en tirer des caractéristiques quant à la manière de penser de l'auteur ainsi que son comportement quotidien. Cela signifie, que l'individu, s'il est appréhendé, peut n'avoir aucun antécédent psychiatrique, soit parce que l'acte est inaugural d'un trouble (exemple de la schizophrénie délirante), soit parce qu'aucun trouble n'a été détecté par les experts (appréciation de la gravité du trouble, défaut de prise en charge...).

L'analyse comportementale constitue évidemment une vue partielle mais spécifique du comportement et de la personnalité de l'auteur, dont l'objectif n'est pas d'affirmer une vérité ou de désigner un coupable mais d'aider les services d'enquête à comprendre et à appréhender l'auteur des faits.

2.3. Cas concret

2.3.1. Scène de crime

Le corps sans vie d'une jeune femme de 23 ans est retrouvé près d'une tombe dans un cimetière. En partie dénudé sur sa partie supérieure et les vêtements arrachés, le corps est cependant recouvert du manteau de la victime. Le contenu de son sac est vidé sur ses jambes.

La scène de crime est caractérisée par un grand désordre et dénote immédiatement une violence extrême avec la présence de nombreuses traces de sang. De nombreux documents, parmi lesquels plusieurs photographies, sont déchirés et éparsillés au sol.

2.3.2. Constatations médico-légales

La cause du décès est double: une hémorragie intracrânienne, par de nombreux coups reçus au visage et au crâne, et une asphyxie par strangulation. Ses membres présentent cinq luxations importantes.

Par ailleurs, des actes *post mortem* ont été portés : énucléation bilatérale à l'arme blanche. Ses yeux ne sont pas découverts sur place, l'auteur appréhendé quelques temps plus tard expliquera les avoir avalés. Les oreilles de la victime présentent également des traces de morsures et de « grignotage ».

2.3.3. Conclusions de l'analyse du cas

La dynamique de la scène de crime permet de mettre en évidence plusieurs caractéristiques significatives relatives à l'auteur. Au regard de la grande violence et de l'acharnement subis par la victime, il est plus probable d'envisager l'attaque par un individu unique ayant un lien de connaissance avec la victime, reflétant par là son état psychologique.

Les signes d'une perte de contrôle, l'absence de préparation de l'homicide et la prise de risque élevée de l'auteur font apparaître un mode opératoire désorganisé. De même, il existe différents éléments en faveur d'une absence de préméditation de l'acte : une attaque spontanée de la victime, une violence exercée sur elle particulièrement brutale et incontrôlée ainsi qu'une dépersonnalisation. Aucune précaution n'a été prise par l'auteur pour effacer ses traces. Le corps est laissé sur place sans aucune tentative de dissimulation.

En criminologie, douze critères sont retenus pour évaluer si l'acte homicide est dit « fou » [3]: le meurtre est commis par un individu unique, le mobile semble inexistant ou illogique, la scène de crime témoigne d'un comportement désorganisé, on constate des blessures multiples ne visant pas spécifiquement les organes vitaux, il y a un acharnement excessif, une dépersonnalisation possible et souvent l'étranglement de la victime. Des actes sexuels pré ou post-mortem sont possibles, l'utilisation d'une arme d'opportunité

permettant un meurtre réalisé de près et d'ordre confrontationnel, impliquant des blessures défensives sur la victime. Il n'y a pas de mise en scène ou de maquillage de la scène de crime et la victime est souvent connue de son agresseur.

A cette liste de critères s'ajoute le fait que l'auteur ait pris des risques importants, qu'il y ait une multitude d'actes effectués sur un espace très restreint, qu'il y ait de nombreux actes illogiques et incohérents, et que la motivation de l'auteur paraît inexplicable. « Chaque fois que l'acte criminel demeure inexplicable, qu'il apparaît dépourvu de toute motivation, qu'on trouve chez son auteur la froideur et l'absence des réactions consécutives, il y a lieu de supposer qu'il s'agit de l'acte d'un schizophrène » [14]. L'acte criminel en question ici évoque donc la crise d'un individu souffrant de troubles mentaux, probablement d'ordre psychotique. Cependant, seule une évaluation psychiatrique de l'auteur pourrait la décrire plus précisément, et ce *a posteriori*.

3. LE CRIME DU FOU QUI NE L'EST PAS

Nous avons pu constater que le comportement violent est statistiquement lié à la présence de perturbations mentales chez l'auteur d'un crime [20 ; 27 ; 11]. Certains troubles mentaux augmentent le risque d'agressions violentes, notamment la schizophrénie, les troubles de la personnalité antisociale, l'alcoolisme et autres addictions [21 ; 5].

Les caractéristiques du passage à l'acte homicide sont alors décrites comme « immotivées, brutales et irrationnelles » [18].

Pour autant, les enquêteurs et les analystes comportementaux se trouvent parfois confrontés à une scène de crime qui comporte les caractéristiques d'un passage à l'acte commis par un auteur qui pourrait présenter des troubles mentaux, mais sans que cela ne soit avéré par un diagnostic ou une expertise psychiatrique en ce sens. Le crime passionnel, qui a fait l'objet de nombreux écrits, se prête particulièrement bien à l'illustration : il soulève la question de la « distinction entre un état passionnel non pathologique et un authentique délire paranoïaque sous-tendu par un état passionnel » [1].

3.1. La littérature criminologique

Si, comme le disait Pierre Janet, la passion « ressemble tout à fait à une folie », elle n'en relève pourtant pas. On peut toutefois admettre « l'influence négative de la passion sur le contrôle de soi » et la perte de contrôle qui en découle [1]. Nous retrouvons ainsi des scènes de crime témoignant d'actes d'un individu qui « ne se rend plus compte de ce qu'il fait ». Le crime passionnel s'inscrit dans le cadre d'un déchaînement émotionnel d'une extrême violence; la haine et la

colère de l'individu se focalisent et s'expriment sur la victime. De plus, le confinement habituel de la scène de crime dans un lieu privé et clos aurait tendance à augmenter la brutalité des coups, souvent portés au niveau des parties vitales.

La littérature en criminologie permet de comprendre la dynamique de ce type de passage à l'acte et d'en appréhender clairement les enjeux.

Crime dit de « destruction » dans lequel l'homicide-suicide est souvent présent en toile de fond, le facteur déclenchant est souvent une angoisse d'abandon liée à la peur de perdre l'être possessivement aimé : la prise de distance est alors vécue comme insurmontable, mortifère, et le crime apparaît comme la seule issue possible. La composante agressive est alors particulièrement présente dans ce type d'actes.

L'explosion de colère que M. Bénézech nomme « courte folie » est un élément pathogène central dans les violences mortelles et peut être à l'origine d'un meurtre sans aucun autre trouble mental [4].

Appelant l'autopunition, un tiers des auteurs d'homicides passionnels se suicident immédiatement après le meurtre [1]. Cependant, il est rare que l'agresseur ait eu des antécédents psychiatriques ou pénaux.

3.2. Cas concret

3.2.1. Scène de crime

Le corps d'une jeune femme est découvert sans vie par son concubin dans la chambre d'amis de leur appartement.

La victime est à moitié nue, un câble électrique et une corde autour du cou ainsi qu'une pince à bûche enfonce profondément dans la bouche. Son corps et son visage présentent de multiples traces de coups et plaies provoquées par un objet pointu.

La scène de crime évoque une attaque brutale suivie d'une escalade de violence jusqu'à l'acharnement et la dépersonnalisation de la victime. Cette violence expressive, réalisée à l'aide de divers objets trouvés sur place atteste d'une détermination et d'un sentiment de colère de la part de l'auteur au moment des faits, mais également d'une désorganisation caractéristique de l'acte, en l'absence de contrôle émotionnel.

3.2.2. Constatations médico-légales

Bien qu'aucune agression sexuelle n'ait été constatée, plusieurs coups de couteau ont été portés au niveau du bas ventre. De plus, l'introduction d'un objet dans la bouche de la victime (17 cm de profondeur, lui déformant la gorge) met en évidence une connotation sexuelle.

Les éléments du dossier permettent de savoir que l'auteur passe du temps sur la scène de crime après le passage à l'acte violent.

Il reste dans l'habitation, sans avoir de conduite de réparation vis-à-vis de la victime (recouvrement du corps ou autre manipulation visant à effacer l'acte commis). Après les faits, il sera vu à l'extérieur du domicile, achetant une baguette de pain qui sera retrouvée entamée dans la cuisine à côté d'un morceau de saucisson. Des gestes incongrus au regard de la violence des faits. L'individu sera à nouveau aperçu dans la rue du domicile quelques heures plus tard, pour quitter les lieux avec le véhicule de la victime. Le corps du meurtrier sera découvert en contrebas d'une falaise, à proximité de laquelle le véhicule sera retrouvé.

3.2.3. Conclusions de l'analyse du cas

De l'analyse, il ressort que l'intention de l'auteur était de tuer la victime, de décharger sa colère contre elle à l'occasion d'une escalade criminelle particulièrement violente.

La présence de ce dernier dans le temps de l'action associée aux constatations de police technique et scientifique, aux témoignages et à son suicide ont permis d'établir son implication dans l'homicide.

Le déroulement des événements peut ici être envisagé sous l'angle d'un homicide-suicide, dans le cadre d'un meurtre passionnel alors que la dynamique de la scène de crime pouvait faire croire à un crime sexuel ou à un état délirant de la part de l'auteur au moment du passage à l'acte, notamment au regard des caractéristiques de l'homicide « dit fou » [2].

En effet, la plupart de ces critères sont présents dans notre cas: unicité d'auteur, comportement désorganisé, acharnement excessif, dépersonnalisation et étranglement de la victime, utilisation de plusieurs armes d'opportunité, acte confrontationnel, absence de mise en scène et de maquillage de la scène de crime, victime connue du meurtrier. Grâce à une lecture approfondie de la scène de crime, à l'étude de la victimologie et à la reconstruction chronologique des faits, l'analyse a permis de déterminer qu'il ne s'agissait pas d'un homicide commis par un « fou », mais d'un crime passionnel suivi d'un suicide.

Cette conclusion permet de mettre en évidence l'absence de troubles mentaux de type psychotique, tels qu'ils auraient pu être envisagés *a priori*, mais davantage l'existence de troubles de la personnalité qui sous-tendent ce type de crime. En l'espèce, il pourrait s'agir d'une personnalité de type dépendante, passive-agressive, narcissique, borderline ou antisociale.

3.2.4. Epilogue

L'auteur de ce meurtre particulièrement violent était l'amant de la victime depuis quelques semaines. Plusieurs éléments du dossier ont permis de compren-

dre qu'il était ... « fou d'elle », très investi dans cette relation et qu'il avait de grands projets avec la jeune femme. En revanche, celle-ci, qui vivait par ailleurs une relation de longue date avec son mari, ne manifestait pas vouloir s'engager davantage.

Concernant le suicide, une ultime trace, que l'on peut attribuer à l'auteur sans néanmoins en être sûr, a été retrouvée sur une pierre à proximité de l'endroit où son corps a été découvert. Tel un mot d'adieu, voire un aveu, était écrit sur cette pierre « Faire l'amour avec toi une dernière fois et mourir »...

4. LA TRADUCTION DE L'ANALYSE EN TERMES D'INVESTIGATIONS

La détermination d'un trouble de la personnalité ou d'un trouble psychiatrique majeur, au regard de l'analyse d'une scène de crime, ne présente d'intérêt que si elle permet de faire progresser les investigations et de faciliter les recherches des enquêteurs.

Ainsi, certaines scènes de crime particulièrement complexes ou violentes commises par des individus présentant ce type de troubles peuvent déconcerter les enquêteurs. Dans ces affaires, le premier intérêt de l'analyse comportementale est d'aider à comprendre la cause du crime parfois non apparente, la dynamique de la scène de crime et l'interaction entre l'auteur et la victime. En effet, en matière d'homicide, les enquêteurs ont l'habitude de centrer immédiatement leurs recherches sur les personnes ayant un intérêt à éliminer la victime. Ils vont alors rechercher dans les grandes catégories classiques de mobiles: le sexe, l'argent, la jalousie, la vengeance... Leur indiquer que la motivation n'est pas toujours dans ce type de registre, mais qu'elle peut être liée principalement à l'état psychologique de l'auteur, est un premier pas visant la rapidité des investigations. Ainsi, si une scène de crime est très évocatrice d'un acte commis par un psychotique, cela permet d'orienter l'enquête vers un individu qui probablement connaît la victime, qui a laissé un certain nombre de traces et d'indices sur les lieux, qui ne cherchera pas à se débarrasser des preuves ou à échapper à la justice. Tel a été le cas pour la résolution d'un homicide peu ordinaire.

4.1. Cas concret

4.1.1. Scène de crime

Âgée d'une cinquantaine d'années, vivant seule, une femme est découverte morte dans son domicile, à genoux, pantalon et slip baissés.

La télévision prise dans la pièce a été posée sur sa tête et son dos a été enduit d'huile à pizza. Une inscription manuscrite est également visible sur son dos et le stylo a été inséré dans son anus. L'auteur a également laissé de nombreuses traces de pas dans le sang.

4.1.2. Constatations médico-légales

Son décès est consécutif à une multitude de coups portés avec divers appareils ménagers notamment une casserole et un fer à repasser.

4.1.3. Conclusions de l'analyse de cas

Dans un premier temps, l'analyse de la scène de crime a permis de révéler l'acte impulsif et immotivé d'un psychotique, permettant d'orienter les enquêteurs vers un lien de connaissance avec la victime. Il était précisé que l'auteur était dans un secteur géographique proche, qu'il n'avait pas de mobile rationnel pour passer à l'acte et qu'il ne chercherait pas à faire disparaître les preuves. Lors de l'enquête de voisinage, les enquêteurs ont donc pris la précaution de vérifier les semelles des chaussures appartenant au voisin de la victime qui se trouvaient devant la porte de son domicile. Celles-ci étaient couvertes de sang.

Dans un second temps, c'est l'établissement d'un profil d'auteur inconnu qui présente un intérêt pour l'enquête dans ce type d'affaire [5].

En effet, la description du profil d'un individu psychopathe peut s'avérer utile dans les investigations pour le reconnaître: le sentiment « d'avoir droit », l'absence de remords, l'absence de préoccupation pour les autres, le rejet du blâme sur autrui, la manipulation et la duperie, la froideur affective, le refus des normes sociales sont autant de manifestations utiles aux enquêteurs afin d'attirer leur attention lors des auditions. D'autant que ces individus ont très souvent un passé pénal chargé.

Les conseils en matière d'investigations pour « repérer » l'individu peuvent également avoir une grande importance. Tel fut le cas dans une série de viols : trois jeunes adolescentes ont été victimes de viol dans des villes proches. L'individu utilise le même mode opératoire : les jeunes filles sont seules à leur domicile, il prétend être un employé EDF pour rentrer dans les habitations afin de vérifier l'installation et les agresse sexuellement. L'auteur n'utilise pas de violence, mais une force minimale pour atteindre son but. Il semble avoir des difficultés érectiles. Son forfait accompli, il repart. Lors du troisième fait, la jeune victime panique et déclenche une crise d'asthme ; l'auteur recherche son inhalateur en vain, puis s'excuse avant de quitter les lieux précipitamment.

Le comportement atypique de l'auteur lors de ce troisième fait montrait qu'il pouvait avoir des remords par rapport à son acte et qu'il essaierait peut être de savoir comment allait la jeune fille en l'observant ou en souhaitant rentrer en contact avec elle. Ce qu'il fit puisqu'il a été repéré quelques temps après à la sortie de son collège.

Certains comportements peuvent également alerter les enquêteurs : un individu qui ne se rend pas aux obsèques alors qu'il y a un lien de connaissance avec

la victime rend ce comportement suspect. De même s'il se rend au cimetière alors qu'il n'y a aucun lien entre l'auteur et la victime. C'est ce qui a attiré l'attention des enquêteurs dans cette affaire.

Une femme âgée d'une quarantaine d'années, enceinte de quatre mois, est découverte tuée de multiples coups de couteau dans l'arrière salle de son petit commerce, à l'heure de l'ouverture. La scène est extrêmement violente et seul le numéraire présent dans la caisse a disparu. L'analyse de la scène de crime laisse penser que cet homicide aurait pu être commis par une personne sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants et qu'il ne connaît pas la victime. Quelques temps plus tard, différentes personnes viennent témoigner d'avoir vu à plusieurs reprises un jeune du village âgé d'une vingtaine d'années pleurant sur la tombe de la victime. Or, il ne la connaissait que de vue. Ce jeune homme alcoolique, drogué et en état de manque le jour des faits, a ciblé ce commerce en vue d'obtenir rapidement des liquidités. Alors qu'il était dans un état de fureur lié au manque de stupéfiants, il a commis cet acte d'une rare violence. Par la suite, recouvrant ses esprits, il a été pris de profonds remords. C'est pourquoi il se rendait, lors de phases de profonde dépression, sur la tombe de la victime.

Ces éléments ont pu être recueillis lors de la procédure de garde-à-vue. L'analyse a également été utilisée lors de l'audition de manière à contrer les mensonges du suspect.

Ainsi, la détermination de troubles psychiatriques ou de troubles de la personnalité de l'auteur lors de la prise en compte d'une scène de crime peut s'avérer fort utile pour les investigations, ne serait-ce que par la compréhension du mode de pensée et de conduite des auteurs, et ce, aux différents stades de l'enquête.

5. LES APPORTS DE L'ANALYSE COMPORTEMENTALE

Grâce à l'accès au dossier judiciaire, et notamment à la scène de crime, l'analyse comportementale permet de déchiffrer les intentions de l'auteur exprimées à travers son passage à l'acte et d'en comprendre la dynamique et les enjeux.

Les bénéfices liés à cette analyse se révèlent être multiples, contribuant ainsi à légitimer sa place au sein de l'enquête judiciaire. D'une part, l'expérience acquise permet de faciliter l'approche des dossiers les plus complexes. D'autre part, l'analyse comportementale de la scène de crime peut utilement compléter les expertises psychiatriques et psychologiques dans la compréhension de l'acte et de l'agresseur. Enfin, ce type d'analyse peut constituer une approche novatrice dans le cadre de la recherche en criminologie.

5.1. Une contribution à l'enquête judiciaire par des spécialistes

Les résultats des méthodes de profilage sont particulièrement bien perceptibles à un stade précoce des investigations (d'où la nécessité de se déplacer le plus rapidement possible sur la scène de crime) et peuvent également aider à relancer les recherches ou ouvrir de nouvelles pistes pour une meilleure compréhension du comportement criminel [10].

Il est important de souligner que la plupart des dossiers traités détiennent peu, voire aucun indice matériel, ce qui rend la tâche ardue. Si la méthode se veut des plus objectives et méthodiques, elle peut néanmoins s'appuyer sur l'expérience. En effet, l'analyse comportementale d'une scène de crime, en matière d'atteinte violente contre les personnes, est une plus-value et se réalise au sein d'une unité opérationnelle : l'expérience acquise permet d'appréhender d'autant plus finement les futurs dossiers criminels.

L'apport de l'analyse comportementale peut être aisément mis en évidence au travers des phénomènes sériels. Dans le cadre d'une saisine judiciaire sur l'ensemble des faits d'une série, l'approche tout à la fois globale et spécifique permet une analyse comparative des scènes de crime, des modes opératoires, des intentions et des motivations de l'auteur.

L'analyse approfondie de chacun des faits au sein d'un processus dynamique, permet de comprendre la motivation et la stratégie employée par l'individu. Cerner le mode opératoire et le choix des victimes par l'auteur est nécessaire pour repérer les conditions dans lesquelles celui-ci passe et repassera à l'acte. Les critères spatio-temporels peuvent être identifiés pour apprécier l'évolution du phénomène. De même, évaluer l'expérience de l'auteur et ses réactions face à ses différentes victimes est riche d'enseignements quant aux caractéristiques de l'individu.

Ainsi, connaître la dynamique en jeu lors de réitérations d'agressions sexuelles ou de meurtres constitue un atout supplémentaire : détecter une série (ou des indicateurs présumant une série de faits criminels), identifier le premier passage l'acte qui est particulièrement significatif en terme de lieu (zone de confort du criminel), considérer les tentatives avortées, sont autant de compétences qui s'acquièrent par l'expérience des situations criminelles.

De plus, l'analyse comportementale offre un intérêt en terme de qualité de l'enquête pour des crimes particuliers. Il en est ainsi pour identifier la nature sexuelle du crime dont il n'est pas toujours facile de déterminer a priori la motivation. Dès lors que l'homicide sexuel ne fait pas l'objet d'une définition légale, c'est au système judiciaire d'en identifier la nature. Les enquêteurs se fient donc à la présence d'un indice sur la scène de crime. S'il est admis que la scène peut être explicite (victime nue ou partiellement dénudée, corps placé dans une position sexuellement

explicite ou dégradante, insertion d'objet dans les cavités corporelles, indices d'une activité sexuelle sur les lieux) [24 ; 28 ; 3], une connotation sexuelle peut également suffire à traduire la motivation sexuelle de l'acte (intention non suivie de relation, mise en scène, activité verbale sexualisée...). De par leur formation, les enquêteurs travaillent de manière intuitive, au risque d'une appréciation erronée. Par conséquent, l'analyse comportementale est en mesure de révéler la motivation sous-jacente d'un crime, au-delà des éléments matériels, ce qui peut être décisif pour l'identification de l'auteur.

En outre, ce type d'analyse offre un niveau de compréhension qui pourrait être profitable dans le cadre de l'instruction (déroulement chronologique des faits, motivation de l'auteur), dans la mesure où elle ne se positionne pas vis-à-vis du sujet lui-même mais de ce qu'il exprime à travers le passage à l'acte.

C'est un positionnement différent et complémentaire de celui des experts qui s'intéressent à l'individu, des enquêteurs qui établissent des faits, des magistrats qui se forgent un avis sur la culpabilité. L'analyse comportementale permet bien, dans ce contexte, d'envisager une autre dimension du fait criminel, par le biais d'un regard pluridisciplinaire.

5.2. Un apport supplémentaire aux expertises psychiatriques et psychologiques

Les expertises psychiatriques et psychologiques permettent d'éclairer l'histoire et les mécanismes psychiques de l'individu qui l'ont poussé à passer à l'acte. Cependant, elles sont susceptibles de se révéler divergentes, notamment dans la confrontation expertise versus contre-expertise. Alors que ce type d'évaluation dépend en grande partie de la parole du sujet, supposant ainsi une certaine reconnaissance des faits de sa part, l'analyse de la scène de crime que le DSC réalise, permet une lecture complémentaire fondée sur les actes eux-mêmes, posés par l'agresseur sur sa victime. La comparaison des données objectives d'un dossier, étudié sous l'angle comportemental (constatations sur la scène du crime, mode opératoire utilisé, présence d'une éventuelle signature criminelle), avec les déclarations du coupable pourrait même préciser son degré de sincérité et de discernement, et affiner ainsi davantage la question de la responsabilité pénale aux différentes périodes du passage à l'acte.

5.3. Un intérêt pour le développement de la recherche en criminologie

La réflexion menée sur des actes criminels particuliers, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et au moyen d'une méthode de travail rigoureuse et protocolisée, permet plus largement de développer les connaissances acquises en termes de compréhension du processus criminel.

Les analyses réalisées au sein du département des sciences du comportement étant étayées par de multiples éléments explicatifs du passage à l'acte, constituent une somme d'expériences qui, au-delà de la singularité des cas étudiés, offre une vue d'ensemble riche que ne permettent pas les seules approches théoriques ou cliniques.

De plus, grâce au large panel de dossiers que le DSC traite depuis sa création, œuvrer à l'élaboration d'une typologie française de certains types de meurtriers est envisagé. L'exploitation des données disponibles est en effet en mesure d'apporter une contribution empirique à la recherche en criminologie. L'emploi de nos analyses dans l'exploration de la population de criminels condamnés définitivement permettrait de préciser, d'un point de vue relativement objectif, leurs caractéristiques mentales au moment de l'action, leurs affects et leurs motivations au regard de leurs modes opératoires. C'est ainsi que cette recherche, impliquant une étude approfondie des dossiers judiciaires associée à des entretiens avec les coupables, permettrait d'adapter les classifications internationales à la population criminelle française.

6. LES LIMITES DE L'ANALYSE COMPORTEMENTALE

Si l'analyse comportementale d'une scène de crime est aujourd'hui reconnue et intégrée dans le processus de l'enquête judiciaire classique, il existe cependant plusieurs limites auxquelles elle demeure confrontée.

D'une part, certains évoquent la faiblesse scientifique de cette approche [17]. Cet argument est à considérer avec pondération dès lors que l'approche psycho-criminologique a pour objet l'étude de cas concrets et se veut avant tout être un outil de travail complémentaire sur le terrain opérationnel.

En effet, le principe sur lequel repose l'analyse comportementale de scène de crime est exposé à la critique. Cette technique comporte une limite intrinsèque car elle est développée à partir de la scène de crime et du passage à l'acte reconstruit de l'auteur. Or, la scène de crime n'étant qu'une partie du mode opératoire du criminel, elle ne peut donc fournir qu'une vue partielle de l'acte commis. S'il n'est pas possible de connaître les actes accomplis avant ou après le passage à l'acte, les analystes ne se dispensent pas d'envisager également le comportement pré et post-criminel [8 ; 6] pour déterminer la motivation et cerner les caractéristiques de la personnalité.

En tant qu'outil évaluant le comportement de l'agresseur dans un contexte spécifique avec une victime donnée, sa plus-value réside dans une lecture différente et complémentaire de l'enquête classique. La

question de l'objectivité de l'analyse est prise en compte et respectée au moyen d'un cadre protocolisé dans lequel s'inscrit cette approche.

Sur ce point, il convient de préciser qu'il est difficile de mesurer la part de contribution du profilage criminel dans la résolution des crimes [10]. Le succès d'une enquête repose sur un ensemble de facteurs [19] dont l'analyse comportementale. Pour autant, son efficacité ne pourra être mesurée qu'en fonction de la considération qui lui sera accordée par les acteurs judiciaires.

D'autre part, l'analyse de scène de crime exige, pour sa mise en œuvre, la disponibilité et la qualité d'un certain nombre d'informations [16]. Ces éléments issus de la criminalistique, de la police technique et scientifique, de la victimologie ou encore de la médecine légale peuvent parfois laisser des zones d'ombre qui limiteront aussi la précision et la rigueur de l'analyse.

Par exemple, l'impossibilité d'identification d'une victime, la méconnaissance des causes de la mort ou la modification involontaire des lieux par les services intervenants (pompiers, personne découvrant la victime) peut empêcher ou biaiser les résultats de l'analyse.

En outre, la pratique de l'analyse comportementale au sein du DSC exclut de son champ d'étude les dossiers qui comportent une personne mise en examen ou lorsqu'il existe des suspicions sérieuses sur une personne identifiée. Le travail relève alors du domaine de l'enquête et de l'expertise.

Enfin, considérant que l'analyse comportementale s'applique principalement aux crimes violents et sans mobile apparent, commis le plus souvent par des individus présentant des troubles de la personnalité ou une maladie mentale, elle offre peu de plus-value aux enquêtes portant sur des faits plus ordinaires relevant d'un mobile évident, logique ou lié à une entreprise criminelle (crime crapuleux, règlement de compte lié à l'argent ou à une vengeance).

Or, considérant qu'une scène de crime ne reflète pas toujours la personnalité de l'auteur, un acte criminel accompli par une personne présentant des troubles mentaux peut apparaître sans caractéristiques particulières évidentes [6].

C'est précisément dans ce type de contexte criminel qu'il s'agit de faire la part des choses et recourir ainsi à des spécialistes formés et expérimentés en analyse comportementale.

« Il n'y a pas de cause d'erreur plus fréquente que la recherche de la vérité absolue » Samuel Butler (1835-1902). L'analyse comportementale ne prétend pas résoudre une affaire, pas plus qu'elle ne prétend donner le nom de l'auteur. Outil performant d'aide à l'enquête l'analyse comportementale n'a pour seul but que d'œuvrer à la recherche de la vérité judiciaire. ■

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Albernehe T, Kania E, Le cas particulier du crime passionnel. In : T. Albernehe, Criminologie et psychiatrie, Paris, Ellipses, 1997 : 149-152.
- [2] Bénézech M, Des crimes fous commis par les fous et les autres. Forensic, 1994, 5, p.41-44.
- [3] Bénézech M, Les classifications des homicides. In : T. Albernehe, Criminologie et psychiatrie, Paris, Ellipses, 1997.
- [4] Bénézech M, Homicides en récidive ou en série et scène de crime. In : J-L. Senon, C. Jonas, M. Voyer. Psychiatrie légale et criminologie clinique, Paris, Elsevier Masson, 2013 : 413-420.
- [5] Bénézech M, Le Bihan P, Bourgeois ML. Criminologie et psychiatrie. Encyclopédie Médico-Chirurgicale, Psychiatrie, 37-906-A-10, 2002, 15 p.
- [6] Bénézech M, le Département des Sciences du Comportement de la gendarmerie nationale, Sur l'analyse comportementale en matière criminelle, Revue Experts n°103 et 104, août et octobre 2012.
- [7] Bénézech M, Benayoun M.D, Hachouf S., Homicide sadique d'un homosexuel par un schizophrène. Considérations médico-légales sur les fantasmes pervers chez les psychotiques. Ann Med Psychol, 2001, 159, n°5, 363-368.
- [8] Bénézech M, Toutin T, Le Bihan P, et al. Les composantes du crime violent : une nouvelle méthode d'analyse comportementale de l'homicide et de sa scène. Ann Med Psychol, 2006 ; 164 : 828-33.
- [9] Bénézech M., le Groupe Analyse Comportementale de la Gendarmerie Nationale. Protocole d'analyse comportementale des crimes violents. In : M. St-Yves, M. Tanguay. Psychologie de l'enquête criminelle, la recherche de la vérité, Ed Yvon Blais, 2007 : 535-576.
- [10] Beauregard E, Proulx J, Le profilage criminel. Evolution, et nouvelles perspectives dans l'établissement de modèles prédictifs. RIPC, 486, 2001: p. 20-28
- [11] Bourgeois M.L, Psychopathologie et comorbidité psychiatrique. In : C. De Beaurepaire, M. Bénézech, C. Kottler. Les dangers, de la criminologie à la psychopathologie entre justice et psychiatrie, John Libbey. 2004 :143-159.
- [12] Canter D, Alison L, Alison E, Wentink N. The Organized/Disorganized Typology of Serial Murder: Myth or Model? Psychology, Public Policy, and Law, 2004, 10 (3), p. 293-320.
- [13] Commission Violence et Santé mentale, Travaux préparatoires à l'élaboration du Plan Violence et Santé en application de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, Anne Lovell, Mars 2005. Consultable sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000729/0000.pdf>
- [14] Di Tullio B, Principes de criminologie clinique, Paris, PUF, 1967.
- [15] Douglas J, Ressler R, Crime Classification Manual. San Francisco, Jossey-Bass, 1992.
- [16] Gerbeth V, Practical Homicide Investigations. Boca Raton (FL) : CRC Press, 1996.
- [17] Kocsis R. N., Criminal psychological profiling: Validities and abilities, International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, vol. 47, no 2, p. 126-144, 2003.
- [18] Lachaux B, A propos de la dangerosité des patients schizophrènes. In : C. De Beaurepaire, M. Bénézech, C. Kottler. Les dangers, de la criminologie à la psychopathologie entre justice et psychiatrie, John Libbey. 2004 : 169-175.
- [19] Latour E, Van Allen J, Lépine M, Nezan P. Le profilage criminel. In : M. St-Yves et M. Tanguay (dir.) Psychologie de l'enquête criminelle, La recherche de la vérité, Cowansville (Québec), Éditions Yvon Blais, 2007 : 503-533.
- [20] Link BG, Andrews H, Cullen FT. The violent and illegal behaviour of mental patients reconsidered. Am Soc Rev 1992 ; 57 : 275-92.
- [21] Millaud F, Troubles mentaux et violence. Criminologie, 29 : 7-23, 1996.
- [22] Proulx J, Guay J-P, St-Yves M, Ouimet M, Les agresseurs sexuels de femmes : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. In : Violences criminelles J. Proulx, M. Cusson, M. Ouimet (dir). Les violences criminelles. Les Presses de l'Université Laval, 2001: 157-185.
- [23] Proulx J, Sauvêtre N, Meurtriers sexuels et violeurs. Aspects psychopathologiques. In : J Proulx, M. Cusson, E. Beauregard, A. Nicole, Les meurtriers sexuels. Analyse comparative et nouvelles perspectives. PUM, 2005: 81-108
- [24] Ressler R, Burgess A, Douglas J, Sexual Homicide: Patterns and Motives. New York: Lexington Books, 1988.
- [25] Schinnar A. P., Rothbard A. B., Kanter R et al., 1990, An empirical literature review of definitions of severe and persistent mental illness. American Journal of Psychiatry, 147, 1602-1608.
- [26] Senninger JL, Fontaa V. Psychopathologie des malades dangereux. Paris: Dunod, 1996
- [27] Swanson JW, Holzer CE, Ganju VK, Jono RT. Violence and psychiatric disorder in the community: evidence from the epidemiologic catchment area surveys. Hosp Community Psychiatry 1991 Sep, 42 (9):954-5.
- [28] Turvey B., Criminal profiling, 3th ed., Academic Press, 2007.